

10376/17

(OR. en)

PRESSE 35  
PR CO 35

## RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3548<sup>e</sup> session du Conseil

**Emploi, politique sociale, santé et consommateurs**

### **Questions relatives à l'emploi, à la politique sociale et à la santé**

Luxembourg, les 15 et 16 juin 2017

Présidents

- Evarist Bartolo**  
Ministre de l'éducation et de l'emploi
- Helena Dalli**  
Ministre des affaires européennes et de l'égalité
- Michael Falzon**  
Ministre de la famille et de la solidarité sociale
- Chris Fearne**  
Ministre de la santé

# P R E S S E

**SOMMAIRE**<sup>1</sup>**POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**

EMPLOI ET POLITIQUE SOCIALE .....	4
Semestre européen 2017 .....	4
Socle des droits sociaux .....	6
Agents cancérigènes ou mutagènes au travail.....	7
Détachement de travailleurs.....	7
L'accessibilité aux biens et aux services .....	8
Coordination des systèmes de sécurité sociale .....	8
Les femmes dans les conseils d'administration des entreprises .....	9
Directive sur l'égalité de traitement .....	9
Vers des stratégies visant à rendre le travail rémunérateur.....	10
Évaluation de la garantie pour la jeunesse et de l'initiative pour l'emploi des jeunes .....	10
Divers.....	10
– Fonds social européen .....	10
– Programme de travail de la future présidence .....	10
SANTÉ.....	11
Obésité infantile .....	11
Coopération volontaire entre les systèmes de santé.....	11

<sup>1</sup>

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

Socle européen des droits sociaux .....	11
Divers .....	12
– Action de l'UE en matière de vaccination .....	12
– Symposium sur la santé .....	12
– Table ronde des ministres de la santé et de dirigeants de sociétés pharmaceutiques.....	12
– Accélérer la fin du SIDA dans l'UE.....	12
– Les médicaments dans l'environnement .....	12
– Système de traçabilité des produits du tabac .....	12
– Programme de travail de la future présidence .....	12

## **AUTRES POINTS APPROUVÉS**

*néant*

## POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

### EMPLOI ET POLITIQUE SOCIALE

#### Semestre européen 2017

Le Conseil a tenu un [débat d'orientation](#) sur les volets de l'exercice 2017 du Semestre européen portant sur l'emploi et la politique sociale et il a adopté des documents en la matière.

Les ministres ont constaté que l'UE est maintenant fermement engagée sur la voie de la reprise, toutefois il faut poursuivre les efforts afin de maintenir la croissance économique, en veillant à ce que cette croissance soit inclusive et équitable. Les États membres ont, d'une manière générale, accueilli favorablement le paquet de recommandations par pays pour 2017 et ont estimé qu'il était, dans l'ensemble, bien équilibré et qu'il correspondait à leurs priorités nationales. La plupart des ministres se sont félicités de l'attention accrue accordée à l'emploi et aux questions sociales, insistant sur le fait que les réformes économiques doivent aller de pair avec la justice sociale. Plusieurs États membres ont souligné qu'il est nécessaire de poursuivre les travaux sur le chômage de longue durée, le recyclage et la recherche d'un équilibre entre une aide sociale adéquate et des mesures d'activation. De véritables réformes prennent du temps et la conception des politiques devrait viser des objectifs à long terme.

#### - **Recommandations par pays**

Le Conseil a approuvé les volets portant sur l'emploi et la politique sociale des projets de recommandations sur les programmes nationaux de réforme 2017 de chaque État membre.

L'objectif global des recommandations pour la période 2017-2018 consiste à créer plus d'emplois et à générer une croissance plus rapide, tout en tenant mieux compte de l'équité sociale. Cette année, un accent particulier a été mis sur la reconnaissance du rôle crucial que jouent les partenaires sociaux, notamment dans les négociations collectives, dans le respect des pratiques nationales; la participation des partenaires sociaux à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et des réformes pertinentes est essentielle pour renforcer l'adhésion à celles-ci et l'efficacité.

- **Évaluation des défis en matière sociale et d'emploi pour 2017**

Le Conseil a approuvé les [avis](#) du Comité de l'emploi et du Comité de la protection sociale (CPS). Ces avis prévoient une évaluation des défis dans le domaine de l'emploi et de la protection/inclusion sociale dans les programmes nationaux de réforme 2017, portant en particulier sur la mise en œuvre des recommandations par pays pour 2016. Ils mettent également l'accent sur des questions horizontales et soutiennent la dimension politique de la surveillance multilatérale et de la mise en œuvre des recommandations par pays.

- **Avis du Comité de l'emploi sur l'intégration des réfugiés sur le marché du travail**

Le Conseil a également approuvé l'[avis](#) du Comité de l'emploi sur l'intégration des réfugiés sur le marché du travail. En raison du nombre sans précédent de réfugiés qui sont entrés dans l'UE ces dernières années, au niveau politique, l'attention a essentiellement porté sur la manière de les intégrer dans leurs nouveaux pays de résidence.

Compte tenu de l'importance du lien entre la participation au marché du travail et l'intégration dans la société au sens large, et eu égard au fait que les performances socio-économiques des réfugiés sont, en moyenne, inférieures à celles des autres migrants issus de pays tiers, le Comité de l'emploi s'est particulièrement attaché à la question de leur intégration sur le marché du travail.

## **Socle des droits sociaux**

La présidence a rendu compte, en session publique, des résultats du débat tenu au cours du déjeuner sur le socle européen des droits sociaux de la façon suivante:

"Le socle représente pour nous une chance de rétablir le lien entre l'UE et ses citoyens. L'union de tous les États membres autour d'un ensemble de valeurs sociales communes constitue une occasion unique de montrer que nous offrons une Europe plus juste et plus sociale, comme le prévoyait le traité. Notre débat d'aujourd'hui a apporté des clarifications importantes sur les objectifs et sur la voie à suivre en ce qui concerne ce socle. Tous ensemble, nous avons décidé d'améliorer l'emploi et la situation sociale. Mais nous avons également tous convenu que ce processus devrait tenir compte du fait que nous avons des points de départ différents, une situation nationale différente et que nous avancerons à des vitesses différentes. Nous devrions viser un accord sur la proclamation interinstitutionnelle avant la fin de l'année."

En avril 2017, la Commission a adopté une nouvelle initiative intitulée "le socle européen des droits sociaux". Le paquet contient des documents à caractère général, des propositions législatives concrètes et des bilans, ainsi qu'une communication établissant le socle, un nouveau tableau de bord social, une proclamation et des fiches explicatives sur les 20 droits et principes, une proposition de directive sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et une communication interprétative concernant la directive sur le temps de travail.

Le principal élément politique du paquet est la "proclamation interinstitutionnelle" proposée concernant le socle, que la Commission espère signer avec le Parlement et le Conseil avant la fin de l'année. Il s'agit d'un ensemble de 20 principes et droits essentiels visant à promouvoir des marchés du travail et des systèmes de protection sociale équitables et qui fonctionnent bien. La Commission reconnaît également la diversité des situations et des moyens disponibles pour atteindre ces objectifs communs.

Tenir ses engagements en ce qui concerne les principes et les droits compris dans le socle est la responsabilité conjointe des institutions de l'UE et des États membres (la plupart des outils nécessaires étant entre les mains des autorités nationales, régionales et locales) ainsi que des partenaires sociaux et de la société civile au sens large.

Le Conseil a approuvé [l'avis commun du comité de la protection sociale et du comité de l'emploi sur le socle européen des droits sociaux](#).

D'après cet avis, l'initiative relative au socle social est un élément fondamental pour mettre l'emploi et la protection sociale au premier plan du processus décisionnel de l'UE. Cette initiative cherche à atteindre un juste équilibre entre ambition et réalisme tout en s'attaquant aux défis en matière d'emploi et de politique sociale auxquels l'Europe du 21<sup>e</sup> siècle est confrontée.

## **Agents cancérigènes ou mutagènes au travail**

Le Conseil a dégagé une [orientation générale](#) sur une directive révisée relative à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.

Cette directive fixe des valeurs limites d'exposition et une observation "Peau" pour cinq agents cancérigènes, ainsi qu'une observation "Peau" indépendante, sans valeurs limites, pour deux agents cancérigènes supplémentaires, couvrant ainsi sept agents cancérigènes au total.

Les substances couvertes sont certains mélanges d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), des huiles minérales, le trichloroéthylène, le 4,4'-méthylènedianiline, l'épichlorhydrine, le dibromure d'éthylène et le dichlorure d'éthylène.

Les valeurs limites retenues sont fondées sur une analyse des incidences économiques, sociales et environnementales des différentes options envisagées pour chaque agent chimique, les critères d'efficacité, d'efficience et de cohérence issus des avis scientifiques du Comité scientifique en matière de limites d'exposition professionnelle à des agents chimiques ayant été utilisés. Les valeurs limites ont également été approuvées par le comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail (CCSS).

## **Détachement de travailleurs**

Le Conseil a pris note d'un [rapport sur l'état des travaux](#) portant sur la [directive concernant le détachement de travailleurs](#).

La directive révisée a pour but de garantir aux prestataires de service des conditions de concurrence équitables, tout en protégeant les travailleurs détachés. Selon la Commission, la directive, vieille de vingt ans, doit être modernisée compte tenu des évolutions intervenues depuis 1996 et de la situation actuelle sur le marché du travail, par exemple l'augmentation considérable des disparités salariales entre États membres.

## **Travaux au sein du groupe de travail du Conseil**

La présidence maltaise a mené des négociations intenses et des progrès considérables ont été accomplis en vue de concilier les positions des États membres.

Les discussions ont principalement porté sur les éléments suivants:

- la notion de rémunération;
- les détachements de longue durée, pour lesquels la présidence a proposé que toutes les conditions de travail et d'emploi dans l'État membre dans lequel le travail est exécuté s'appliquent, sauf exception mentionnée;
- la notion de sous-traitance, que la présidence a proposé de laisser de côté;
- le temps supplémentaire à prévoir pour l'adoption de mesures de transposition et leur entrée en vigueur.

## **L'accessibilité aux biens et aux services**

Le Conseil a pris note d'un [rapport sur l'état des travaux](#) concernant la [proposition relative à un acte législatif européen sur l'accessibilité](#), qui vise à éliminer les obstacles à la libre circulation, sur le marché intérieur, d'une sélection de produits et de services pour faciliter la pleine participation des personnes handicapées à la société.

La proposition vise également à soutenir les efforts consentis par les États membres pour respecter, de manière harmonisée, leurs engagements nationaux en vertu de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées.

Le débat qui a été mené au cours de la présidence maltaise et les principales modifications proposées par la présidence sont présentés dans le rapport sur l'état des travaux.

## **Coordination des systèmes de sécurité sociale**

Le Conseil a pris note d'un [rapport sur l'état des travaux](#) relatifs à la révision du règlement (CE) n° 883/2004 portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale et son règlement d'application (CE) n° 987/2009.

L'objectif général de cette proposition est de poursuivre la modernisation des règles de l'UE en matière de coordination des systèmes de sécurité sociale en les rendant plus claires et plus justes et en améliorant leur applicabilité, ce qui facilitera la libre circulation des personnes au sein de l'UE. En particulier, la proposition est axée sur cinq domaines:

- les prestations de chômage
- les prestations pour soins de longue durée
- l'accès des citoyens mobiles (économiquement) non actifs à certaines prestations sociales
- les prestations familiales, et
- la législation applicable aux salariés détachés ou envoyés et aux personnes travaillant dans deux ou plusieurs États membres

La présidence maltaise a mené de longues discussions et a accompli des progrès considérables, au sein du groupe de travail compétent du Conseil, sur des dispositions concernant l'égalité de traitement et l'accès des citoyens mobiles (économiquement) non actifs à certaines prestations sociales, et concernant la législation applicable. Les principales modifications proposées par la présidence sont présentées dans le rapport sur l'état des travaux.

## **Les femmes dans les conseils d'administration des entreprises**

Le Conseil a pris note d'un [rapport sur l'état des travaux](#) concernant une directive visant à améliorer l'équilibre hommes-femmes parmi les administrateurs des sociétés.

La directive proposée, qui vise à s'attaquer au grave problème de la sous-représentation des femmes au plus haut niveau des instances de décision économique, fixerait un objectif quantitatif de 40 % de membres du sexe sous-représenté au sein des conseils des sociétés cotées en bourse d'ici 2020. Les PME seraient exemptées. Les sociétés seraient contraintes d'œuvrer à cet objectif, entre autres, en introduisant des règles procédurales pour la sélection et la nomination des administrateurs non exécutifs.

Les sociétés qui n'auraient pas atteint l'objectif de 40 % seraient tenues de continuer à appliquer les règles procédurales ainsi que d'expliquer les mesures qu'elles auraient prises et celles qui seraient envisagées pour parvenir à cet objectif. Pour les États membres qui choisiraient d'appliquer l'objectif à la fois pour les administrateurs exécutifs et pour les administrateurs non exécutifs, l'objectif serait inférieur (33 %).

La présidence maltaise a adapté le calendrier de mise en œuvre, les dates cibles, les délais pour l'établissement de rapports et la clause de limitation dans le temps prévus dans la directive en ajoutant deux ans aux dates fixées. Plus particulièrement, le délai initialement fixé pour atteindre les objectifs quantitatifs a été reporté à 2022 (au lieu de 2020).

Dans leur majorité, les délégations se sont déclarées favorables à la proposition et disposées à accepter le texte de la présidence. D'autres, au contraire, n'ont pas été en mesure de soutenir le projet de directive, notamment parce qu'il ne respecte pas les principes de subsidiarité et de proportionnalité.

## **Directive sur l'égalité de traitement**

Le Conseil a pris note d'un [rapport sur l'état d'avancement des travaux](#) concernant la directive relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes, sans distinction de religion ou de convictions, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle. La directive proposée figure à l'ordre du jour du Conseil depuis 2008. Elle doit être approuvée par le Conseil à l'unanimité pour être adoptée.

Au cours de la présidence maltaise, les discussions menées au sein du groupe de travail compétent ont porté en particulier: - sur l'inclusion d'un considérant relatif à la discrimination fondée sur le sexe ou l'identité de genre comme facteur aggravant et à la discrimination multiple, ainsi que

- sur l'inclusion dans le champ d'application des régimes légaux de retraite complémentaire et des avantages juridiques dépendant de la situation matrimoniale.

Les débats sur le champ d'application devront également se poursuivre, certaines délégations s'opposant à ce que la protection sociale et l'éducation y figurent. Parmi les autres questions qui demeurent en suspens figurent la répartition des compétences et la subsidiarité, ainsi que la sécurité juridique concernant les obligations qui seraient créées par la directive.

### **Vers des stratégies visant à rendre le travail rémunérateur**

Le Conseil a adopté des [conclusions sur les stratégies visant à rendre le travail rémunérateur](#).

Dans ses conclusions, le Conseil met en exergue les stratégies qui peuvent constituer un instrument efficace pour promouvoir la croissance, créer des emplois de qualité et réduire la pauvreté, les inégalités, l'exclusion sociale et, ce qui est essentiel, la dépendance de longue durée à l'égard des prestations sociales.

Ces conclusions sont fondées sur les contributions du Comité de l'emploi et du Comité de la protection sociale.

### **Évaluation de la garantie pour la jeunesse et de l'initiative pour l'emploi des jeunes**

Le Conseil a adopté des conclusions à la suite du rapport de la Cour des comptes européenne intitulé: [Chômage des jeunes: les politiques de l'UE ont-elles changé le cours des choses? Évaluation de la garantie pour la jeunesse et de l'initiative pour l'emploi des jeunes](#)".

Le rapport évalue l'efficacité et la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse et de l'initiative pour l'emploi des jeunes, sur la base de visites effectuées dans sept États membres et des données fournies par les États membres pour la période allant d'avril 2013 à mai 2016.

Dans ses conclusions, le Conseil se félicite du rapport de la Cour et prend acte de ses recommandations visant à améliorer la mise en œuvre et l'efficacité de ces programmes phares.

### **Divers**

#### ***– Fonds social européen***

La Commission a informé le Conseil de l'état d'avancement des travaux.

#### ***– Programme de travail de la future présidence***

La délégation estonienne a communiqué au Conseil des informations sur son programme de travail.

## **SANTÉ**

### **Obésité infantile**

Le Conseil a adopté des conclusions visant à contribuer à enrayer la hausse du surpoids et de l'obésité infantiles, dont le texte figure dans le document [10380/17](#).

### **Coopération volontaire entre les systèmes de santé**

Le Conseil a adopté des conclusions visant à encourager entre les systèmes de santé une coopération volontaire pilotée par les États membres, dont le texte figure dans le document [10381/17](#).

### **Socle européen des droits sociaux**

Le Conseil a procédé à un échange de vues sur les aspects du [socle européen des droits sociaux](#) liés à la santé. Le socle européen des droits sociaux vise à fournir des orientations en vue d'une convergence vers le haut afin d'assurer de meilleures conditions de vie et de travail en Europe.

Les ministres de la santé de l'UE se sont félicités de la proposition de la Commission concernant un socle européen des droits sociaux. Ils ont approuvé l'objectif consistant à fournir un accès en temps utile à des soins de santé préventifs et curatifs abordables et de qualité, à condition que les compétences des États membres en matière de politique de santé soient respectées. Les ministres ont souligné qu'il importe de prendre en compte les différentes traditions et particularités nationales lors de la sélection des indicateurs relatifs aux systèmes de santé des États membres.

## **Divers**

### ***– Action de l'UE en matière de vaccination***

La [Commission](#) a informé les ministres des résultats de l'atelier intitulé "À la recherche de nouveaux partenariats pour l'action de l'UE en matière de vaccination" qui s'est tenu à Bruxelles le 31 mai 2017.

### ***– Symposium sur la santé***

La délégation autrichienne [9336/17] a communiqué des informations aux ministres concernant le symposium sur la santé du forum européen d'Alpbach qui se tiendra du 20 au 22 août 2017.

### ***– Table ronde des ministres de la santé et de dirigeants de sociétés pharmaceutiques***

La [présidence](#) a communiqué aux ministres des informations sur la table ronde des ministres de la santé de l'UE et de dirigeants de sociétés pharmaceutiques établies en Europe qui s'est tenue à Malte le 9 mai.

### ***– Accélérer la fin du SIDA dans l'UE***

La [présidence](#) a communiqué aux ministres des informations concernant la conférence sur le VIH organisée en collaboration avec le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies les 30 et 31 janvier à Malte.

### ***– Les médicaments dans l'environnement***

À la suite d'une demande de la délégation suédoise, soutenue par les délégations belge, finlandaise, danoise et du Royaume-Uni [9737/1/17 REV1], la Commission a informé le Conseil des mesures qu'elle prend contre la pollution des eaux et des sols par les résidus pharmaceutiques.

### ***– Système de traçabilité des produits du tabac***

La [délégation française](#), soutenue par les délégations hongroise, belge, lituanienne, italienne, croate, tchèque, slovaque, danoise, polonaise et allemande, a fait part de ses préoccupations concernant la mise en œuvre du système de traçabilité des produits du tabac prévu dans la directive sur les produits du tabac.

### ***– Programme de travail de la future présidence***

L'Estonie étant le prochain État membre à exercer la présidence du Conseil de l'UE, la délégation estonienne a communiqué aux ministres des informations sur son programme de travail en ce qui concerne la santé.

**AUTRES POINTS APPROUVÉS**

néant

---